



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 22 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....21
Votants.....24
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
3. VOTE DU BUDGET
BUDGET PRINCIPAL
Affectation du résultat 2017

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 12 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAudeau,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle Masion-Tivenin (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Madame Gisèle VERGNON (donne pouvoir à Mme Isabelle RONTE), M. Yann MAÎTRE, M. Francis VILLEDIEU.

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201822-DE
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 22 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....21
Votants.....24
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
3. VOTE DU BUDGET
BUDGET PRINCIPAL
Affectation du résultat 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 3 avril 2018,

Considérant que le compte administratif 2017 du budget principal vient d'être voté comme suit :

	Réalisé 2017	Reste à réaliser	Total
Dépenses de fonctionnement	24 845 858.42	0.00	24 845 858.42
Recettes de fonctionnement	25 811 524.10	0.00	25 811 524.10
<i>Résultat antérieur</i>	<i>7 527 487.26</i>		<i>7 527 487.26</i>
Résultat de la section de fonctionnement	8 493 152.94	0	8 493 152.94
Dépenses d'investissement	4 733 117.18	8 665 037.81	13 398 154.99
Recettes d'investissement	4 827 969.08	9 325 855.00	14 153 824.08
<i>Résultat antérieur</i>	<i>- 5 411 877.07</i>		<i>- 5 411 877.07</i>
Résultat de la section d'investissement	- 5 317 025.17	660 817.19	- 4 656 207.98
Résultat de clôture	3 176 127.77	660 817.19	3 836 944.96

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201822-DE
Reçu le 13/04/2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 12 avril 2018

DÉLIBÉRATION

N° 22 - 12.04.2018

En exercice.....26
Présents.....21
Votants.....24
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
3. VOTE DU BUDGET
BUDGET PRINCIPAL
Affectation du résultat 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat 2017 du budget principal, en 2018, comme suit :
 - en inscrivant le déficit d'investissement pour la somme de 5 317 025.17 € au compte 001 de la section d'investissement,
 - en affectant 4 656 207.98 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement (compte 1068),
 - en inscrivant l'excédent de fonctionnement, pour la somme de 3 836 944.96 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

Affichée le : 16 avril 2018

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

AR PREFECTURE

017-241700459-20180412-D201822-DE

Reçu le 13/04/2018